



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
25 juillet 2002

Original: français

Deuxième session ordinaire de 2002

23-27 septembre 2002, New York

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Ébauche de programme de pays avec le Cap-Vert
(2003-2005)***

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation	1-9	2
II. Coopération passée et leçons de l'expérience	10-14	3
III. Programme proposé	15-19	4
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme	20-23	5
Annexe		
Cadre de résultats et allocation des ressources pour le Cap-Vert (2003-2005)		7

* La collecte et l'analyse des données actuelles nécessaires à la présentation d'information mise à jour au Conseil d'administration ont entraîné un retard dans la remise de ce document.



I. Analyse de la situation

1. Le Cap-Vert, avec un terrain de 4 033 kilomètres carrés et une population de 435 000 (en 2000), est un archipel sahélien de 10 îles d'origine volcanique, situé à environ 500 kilomètres au large des côtes du Sénégal. Les sols sont pauvres en matières organiques, résultant des actions climatiques, de l'érosion et des pratiques agricoles. Seulement 10 % de la surface est arable, soit 40 000 hectares, et la production alimentaire ne couvre que 10 à 15 % des besoins. Une forte pression démographique s'exerce sur le peu de ressources en terre arable et en eau, entraînant une surexploitation des terres cultivables et la disparition progressive des espèces de la biodiversité végétale et animale. Les facteurs de vulnérabilité structurelle – insularité, sécheresses chroniques, manque d'eau, fragilité des écosystèmes, faiblesse de la base productive, forte émigration séculaire et forte dépendance de l'économie par rapport à une aide au développement de plus en plus réduite – affectent gravement le développement du pays.

2. La pauvreté au Cap-Vert est un phénomène structurel qui est étroitement lié à la faiblesse de la base productive, ainsi qu'aux caractéristiques de l'économie qui dépend fortement de l'extérieur. Elle touche des groupes et catégories socioprofessionnelles spécifiques et facilement identifiables, notamment les femmes, dont 38 % sont des chefs de famille. La dernière enquête sur les dépenses des familles (en 1993) révèle que 30,2 % de la population est pauvre, dont 14,1 % très pauvre. Un des principaux déterminants de la pauvreté, l'analphabétisme des femmes, demeure au taux relativement élevé de 32,8 %.

3. Bien que faisant partie des pays les moins avancés (PMA), le Cap-Vert a un produit national brut par tête d'habitant d'environ 1 330 dollars (provenant principalement des flux financiers liés à l'aide au développement et aux transferts de fonds de la diaspora cap-verdienne) et un indice de développement humain estimé à 0,708 en 2001, ce qui le place en troisième position en Afrique. Le pays a enregistré, depuis 1998, un taux de croissance moyen annuel de 7,5 % dans un contexte d'inflation contenu à 2 % en moyenne annuelle.

4. Ces performances ne devraient pas masquer la vulnérabilité encore prégnante du pays, qui devra être prise en considération lors de la revue, en 2003, de la

situation du Cap-Vert en ce qui concerne son appartenance aux PMA.

5. Dans le domaine des droits humains, le Cap-Vert a ratifié presque tous les instruments internationaux relatifs aux droits civils, politiques, économiques et sociaux. Des politiques spécifiques ont été adoptées dans divers domaines pour favoriser la protection des droits et libertés fondamentales et garantir l'égalité des citoyens devant la loi. Des structures ont été créées pour garantir le respect des droits des femmes et des adolescents en particulier. Cependant, le dispositif institutionnel global souffre sérieusement de l'absence d'un cadre de divulgation et suivi-évaluation des engagements pris lors des conférences.

6. La décentralisation au Cap-Vert est plus que nécessaire dans le contexte insulaire du pays pour assurer une bonne gouvernance centrale et locale et une lutte effective contre la pauvreté, entre autres. Elle va de pair avec la réforme de l'administration publique, qui a pour principal objectif de créer une administration publique et un pouvoir local porteurs de développement et capables de favoriser la participation massive des populations au processus de prise de décisions. Cependant, le processus de la décentralisation entamé depuis 1991 est pénalisé par la faiblesse des capacités nationales.

7. La forte pression démographique accentuée par les flux migratoires internes et un taux de croissance de la population relativement élevé (estimé à 2,4 %) entraîne la dégradation progressive de l'environnement et pose de graves problèmes d'assainissement et d'approvisionnement en eau. En effet, le recensement de 2000 indique que 76 % des ménages utilisent des moyens non contrôlés d'évacuation des déchets humains et 25 % seulement ont accès à l'eau courante.

8. Dans le souci d'assurer le développement humain durable du peuple cap-verdien, le Gouvernement a décidé de mener une lutte implacable contre la pandémie du VIH/sida. En effet, même s'il n'existe aucune étude crédible pouvant le confirmer, les experts pensent généralement que le taux de prévalence des infections sexuellement transmissibles (IST) et du VIH/sida, estimé à 1,4 % en 1988, pourrait avoir progressé suffisamment pour mériter une attention particulière dans le cadre des priorités nationales.

9. Le processus Bilan commun de pays (CCA) 1996-2000 et la formulation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) 2002-

2005 ont été entamé en même temps que le Gouvernement : a) finalisait sa vision stratégique de développement à court et moyen terme par la formulation des Grandes options du plan (2002-2005); b) préparait son Document intérimaire stratégique de réduction de la pauvreté (iDSRP); et c) élaborait son Plan national de développement (PND), en cours de finalisation. Cette concomitance a inspiré le choix de la période relativement courte couverte par l'UNDAF dans le souci de faire coïncider sa mise en oeuvre avec celle du PND (2002-2005) et d'harmoniser les cycles de programmation des agences du système des Nations Unies (le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme alimentaire mondial et l'Organisation mondiale de la santé) à partir de 2006. L'équipe de pays a retenu quatre axes d'intervention dans le cadre de l'UNDAF : la bonne gouvernance, la création d'opportunités économiques pour les pauvres, l'accès aux services sociaux de base et la lutte contre le VIH/sida.

II. Coopération passée et leçons de l'expérience

10. Le cadre de coopération pour 1998-2001 portait sur la lutte contre la pauvreté, la conservation de l'environnement et la bonne gouvernance. Ce cadre a été prorogé jusqu'en décembre 2002 pour permettre la finalisation du processus de formulation de l'UNDAF comme cadre de référence pour le nouveau programme de pays. Malgré les efforts entrepris par le bureau du PNUD pour la mobilisation des ressources additionnelles, il a dû ajuster sa programmation à la baisse pour tenir compte de la réduction de 20 % des ressources allouées. Certaines activités prévues n'ont donc pas été développées. La revue du cadre de coopération 1998-2001 a néanmoins conclu que les résultats du programme d'appui ont été globalement satisfaisants.

11. Les activités en matière de conservation de l'environnement ont contribué à la mise en place d'un arsenal stratégique et légal et à l'appropriation de la question environnementale par la population, grâce aux campagnes de sensibilisation et à la démarche participative utilisée. Une bonne opportunité se présente pour coupler les démarches entreprises jusqu'à présent avec des activités concrètes qui renforceraient la crédibilité de l'approche auprès de la

population et une articulation plus poussée avec le Programme national de lutte contre la pauvreté (PNLP). Sur cette base, il s'avère nécessaire, dans le futur, de mettre l'accent sur les priorités qui répondent mieux aux réalités concrètes du pays, notamment la lutte contre la désertification, la gestion des zones côtières et le développement des sources d'énergie renouvelable.

12. À travers des activités de plaidoyer, le PNUD a joué un rôle clef dans l'appropriation de la politique de lutte contre la pauvreté par le Gouvernement du Cap-Vert, qui en a fait un axe central de sa politique de développement économique et social. L'engagement du PNUD a également permis de mobiliser les bailleurs de fonds autour de cette problématique. Les activités prévues et supportées par le PNUD concernaient aussi bien le cadre stratégique d'intervention que les actions concrètes avec impact direct sur les populations ciblées. Toutefois, le PNLN n'a pas suffisamment pris en compte la mobilisation sociale ou l'écoute des pauvres. À cet égard, seul le projet d'adduction en eau en milieu rural a eu un impact direct, sur une population de près de 15 000 habitants de plusieurs communautés de l'île de Santiago. D'autre part, l'Observatoire de la pauvreté, dont l'objectif est d'être un centre de rassemblement et d'analyse de tous les indicateurs sur la pauvreté au Cap-Vert, devra être mis en opération aussitôt que possible pour mieux soutenir l'action du Gouvernement et de ses partenaires au développement en matière de lutte contre la pauvreté.

13. Le programme prévu pour la gouvernance a été réajusté pour être orienté vers des objectifs plus stratégiques et réalisables, avec les moyens limités du PNUD. Toutefois, le PNUD a contribué à l'élaboration d'études et avant-projets de loi ayant trait à des aspects de la gestion municipale. Cependant, la participation des municipalités et des organisations de la société civile et organisations non gouvernementales (ONG) aux activités prévues est restée insuffisante, malgré l'implication plus étroite des municipalités, à travers l'Association nationale des municipalités du Cap-Vert, ou individuellement. Bien que très important dans le processus de coordination de l'assistance externe, le projet d'appui au programme de coopération du Cap-Vert a très peu avancé. La reformulation des activités du projet est en cours, conformément aux orientations de la nouvelle loi organique promulguée par le Gouvernement sur la gestion de l'aide au Cap-Vert. En dépit d'un blocage initial, le programme d'appui au

secteur de gestion des ressources financières de l'État et des municipalités a pu démarrer et avancer de façon satisfaisante. D'une manière générale, les activités de renforcement institutionnel, tant des municipalités que des institutions du Gouvernement, n'ont pas été menées à terme comme prévu.

14. En matière d'arrangements de gestion, il importe de signaler que de façon globale, l'évaluation faite de la modalité d'exécution nationale est satisfaisante. On note cependant : a) une évaluation inadéquate des capacités au moment de la mise en oeuvre de cette modalité; b) la forte mobilité du personnel au sein de la fonction publique, qui n'a pas favorisé la consolidation des acquis; c) l'utilisation dans les projets du personnel évoluant en dehors des départements ministériels, qui n'a pas non plus favorisé le renforcement institutionnel envisagé; et d) des faibles connaissances des procédures par les différents partenaires. Ceci sera corrigé avec l'organisation de séminaires sur l'exécution nationale, en vue de l'appropriation des projets et programmes par les institutions ciblées et le transfert de connaissances nécessaires à cet effet.

III. Programme proposé

15. Le présent programme de coopération est issu d'un processus qui a démarré avec le CCA, élaboré par l'équipe de pays selon une approche qui a favorisé la participation du Gouvernement, de la société civile, du secteur privé et des autres partenaires au développement. Le CCA a ensuite permis de dégager les principaux axes d'intervention consignés dans l'UNDAF. Le CCA et l'UNDAF ont donc servi de base à l'élaboration du présent programme, tout en tenant compte des priorités de développement du Gouvernement, telles qu'elles se dégagent du iDSRP, du PND en cours de finalisation et des Objectifs de développement pour le Millénaire (ODM).

16. Le programme vient donc en appui aux efforts du Gouvernement du Cap-Vert dans sa lutte contre la pauvreté, définie comme la principale stratégie de développement du pays pour la période 2002-2005. Sur la base de l'expérience passée qui exige d'éviter tout émiettement et toute dispersion préjudiciables des activités, et en tenant compte du faible niveau des ressources disponibles, le programme proposé s'appuiera sur une stratégie visant essentiellement le renforcement des capacités institutionnelles, l'appropriation des politiques de développement, le

plaidoyer (ODM), le dialogue et la mobilisation des ressources. Pour ce faire, il sera centré sur deux axes principaux : la promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre la pauvreté.

Bonne gouvernance

17. Dans le cadre de la bonne gouvernance, l'intervention du PNUD sera, par ordre de priorité, dans trois domaines. La promotion et le renforcement du processus de décentralisation consisteront à renforcer les capacités des institutions de l'administration publique, des municipalités et des organisations de la société civile dans les domaines de la gestion publique, urbaine et locale, tout en favorisant l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication. L'objectif final sera d'amener les autorités à être en mesure d'élaborer et de mettre en oeuvre, dans un cadre de dialogue et de concertation participative, des politiques et stratégies permissives d'une gouvernance locale crédible et durable. Le deuxième domaine sera l'appui à la mise en oeuvre des instruments de planification stratégiques et de réduction des inégalités; il s'agira de continuer des activités déjà amorcées en fin de cycle précédent en matière de renforcement des capacités nationales dans l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques de planification du développement, de dialogue des partenaires au développement du Cap-Vert, et de suivi/évaluation. L'objectif sera de créer un environnement de croissance, d'équité et de développement socioéconomique durable. En troisième lieu, il s'agira de promouvoir les droits humains et la réduction des inégalités de genre dans les domaines politiques, sociaux et culturels, à travers, notamment, la poursuite de l'appui à l'élaboration, la validation et la diffusion des stratégies nationales de promotion des droits humains, ainsi qu'à l'élaboration et la mise en oeuvre du Plan national de réduction des inégalités de genre.

Lutte contre la pauvreté

18. Dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, le PNUD focalisera son intervention sur des activités en amont, destinées à la fois à renforcer des capacités institutionnelles et à aider à définir des politiques de développement pro pauvres dans trois domaines. Plus particulièrement, et par ordre de priorité, on retiendra la promotion d'une gestion efficace et responsable des ressources naturelles et de l'environnement, en partenariat avec les agences du système des Nations

Unies, de la Banque mondiale, des bailleurs de fonds et des ONG, pour une meilleure coordination des stratégies et programmes en matière de gestion desdites ressources. La sensibilisation et la formation des communautés locales, en vue d'une meilleure responsabilisation et participation dans la création et la gestion des aires protégées, ainsi que l'appui à la mise en oeuvre du Plan d'action national pour l'environnement (PANA), seront au coeur de la stratégie. Dans le développement d'opportunités économiques en faveur des pauvres, le PNUD appuiera la formulation d'un cadre réglementaire, y compris les plans opérationnels pour la promotion des petites et moyennes entreprises et industries (PME/PMI) génératrices de revenus et d'emplois durables, en particulier en faveur des femmes et des jeunes. Dans le domaine de la lutte contre le VIH/sida, le PNUD appuiera diverses études spécifiques, afin de mettre à jour des données sur les incidences de la pandémie sur la population cap-verdienne, notamment sur les groupes vulnérables, et, partant, sur l'aggravation de la pauvreté. Il s'emploiera en outre, compte tenu du danger que constitue l'évolution galopante des IST, à mener, avec les agences des Nations Unies et les bailleurs de fonds, des activités de plaidoyer, de coordination et de mobilisation des ressources en appui au Programme national de lutte contre le VIH/sida.

19. Le CCA a permis de mettre en exergue cinq préoccupations majeures à caractère transversal que l'équipe du système des Nations Unies a décidé de prendre désormais en compte systématiquement dans les différents domaines d'assistance retenus : le genre (promotion de l'équité des sexes et rôle des femmes dans le développement); le renforcement des capacités nationales; la collecte et l'analyse des données pour un meilleur suivi/évaluation des programmes; les nouvelles technologies de l'information et de la communication; et la mobilisation des ressources financières. Le présent programme en a tenu compte, de même que les problèmes des groupes vulnérables (jeunes, handicapés et victimes de la drogue, entre autres) dans le cadre d'une vision prospective et d'une approche participative, et la promotion d'un système efficace de coordination des efforts en matière de développement.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

20. La gestion du programme se fera selon les principes et méthodes de la gestion axée sur les résultats, avec un accent particulier sur la planification et le suivi/évaluation des résultats à moyen et à long terme. L'approche programme sera adoptée et l'exécution nationale confirmée comme la principale modalité d'exécution des projets et programmes. Dans tous les cas, le renforcement des capacités nationales et du bureau du PNUD demeurera une priorité pour améliorer l'exécution du programme. Une composante « développement des capacités de la contrepartie nationale » sera prévue dans tous les programmes/projets pour faciliter l'appropriation nationale des programmes et la généralisation de la modalité d'exécution nationale. Dans ce cadre, des recours aux structures et mécanismes d'appui, tels que le Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU), y compris les modalités Services consultatifs internationaux de courte durée des Nations Unies (UNISTAR), Transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés (TOKTEN), Service des Nations Unies sur les technologies de l'information (UNITeS), et Coopération technique entre pays en développement (CTPD), seront encouragés afin de renforcer les capacités techniques nationales. Un apport spécial sera fourni aux structures nationales chargées de la coopération internationale et des institutions d'audit. Le PNUD apportera son appui, en collaboration avec les autres organisations du système des Nations Unies, dans la mise en oeuvre des programmes/projets. La participation de la société civile et du secteur privé sera également encouragée.

21. Le cadre institutionnel du programme et les mécanismes de suivi et évaluation seront en harmonie avec le cadre de pilotage, suivi et évaluation défini dans l'UNDAF, qui permettra de faire une revue annuelle de la mise en oeuvre du programme avec la participation de tous les partenaires. Dans ce cadre, il a été conjointement décidé de gérer, de manière systématique et continue, le cadre des indicateurs définis dans le CCA, suivant les priorités mises en avant à travers la Déclaration du Millénaire. Afin d'assurer la disponibilité et la fiabilité des données, il a été prévu la mise en place d'un Observatoire de la pauvreté domicilié au Ministère des finances et de la planification. Il servira notamment à fournir les bases pour l'élaboration annuelle du Rapport national sur le suivi des Objectifs du Millénaire. Un volet « communication pour le développement » sera intégré dans chaque projet, dans le but de démontrer

l'avantage comparatif du PNUD au Cap-Vert par la promotion des actions entreprises et d'identifier les opportunités d'appui et de partenariat avec les autres donateurs.

22. Une politique de mobilisation de ressources sera définie, suivant une stratégie qui permettra de consolider les partenariats déjà développés, notamment avec les Gouvernements de l'Autriche, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Portugal, et avec la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, le Fonds international de développement agricole et l'Union européenne. La stratégie sera également orientée vers des partenaires potentiels comme les Gouvernements de la Belgique, du Danemark, du Royaume-Uni, de l'Italie, du Japon et de la Suède, avec lesquels le PNUD a une longue expérience de coopération. À cet effet, un cadre de partenariat sera initié et discuté avec tous les acteurs concernés. Afin d'élargir le nombre des bénéficiaires, le Gouvernement et le PNUD se sont fixé pour objectif de mobiliser pour la période 2003-2005 des ressources additionnelles à hauteur de 100 % au moins des ressources propres. Des efforts seront également déployés pour accéder aux fonds gérés par le PNUD, notamment les fonds thématiques (TTF), le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, le Fonds d'équipement des Nations Unies et le Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne (BNUS) (actuellement Centre pour le développement des zones arides).

23. Sur la base d'une analyse fonctionnelle rigoureuse, et tirant les leçons des expériences passées, une reconfiguration conséquente du bureau a été opérée qui lui permettra de mener à bien ses fonctions de conseiller en développement et de gestionnaire des programmes. À ce titre, le personnel bénéficiera d'une formation à la carte continue (apprentissage) en vue de renforcer ses capacités d'intervention, avec l'appui de spécialistes du PNUD en cas de besoin.

Annexe

Cadre de résultats et allocation des ressources pour le Cap-Vert (2003-2005)

<i>Domaines d'intervention stratégiques</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats ou objectif</i>	<i>Produits, y compris les indicateurs de produits principaux, le cas échéant</i>	<i>Ressources par domaine d'intervention stratégique ou de programmation (dollars É.-U.)</i>
Objectif 1 – Bonne gouvernance				
Contribuer à la création d'un environnement propice à la promotion des droits humains, de la décentralisation et de la bonne gestion de l'économie et du développement				
Cohésion sociale à travers la planification du développement et les autres processus de prise de décisions au niveau sous-national dans le cadre de la décentralisation	Le pays adopte des législations pour permettre la participation effective des organisations de la société civile dans la formulation et la mise en oeuvre des programmes de développement au niveau local Les processus de planification et d'élaboration du budget au niveau local permettent la prise en compte des préoccupations et besoins des communautés locales et leur participation dans le processus	Existence de mécanismes institutionnalisés de consultation régulière entre le gouvernement local et les organisations de la société civile sur les politiques économiques et sociales et les programmes Les citoyens participent aux décisions du Gouvernement concernant les budgets et les plans à travers les sites Web du Gouvernement et des municipalités	– Cadre institutionnel de concertation sociale créé et fonctionnel <i>Indicateurs</i> : Lois votées et promulguées; fréquence des rencontres – Processus de planification sociale et budgétaire locale révisé pour prendre en compte les préoccupations des populations <i>Indicateurs</i> : Nombre de discussions électroniques officielles organisées pour recueillir les contributions des citoyens; nombre de municipalités possédant un site Web	<i>Ressources ordinaires</i> : Montants cibles pour l'allocation des ressources de base (MCARB) : 150 000 Appui aux services techniques (AST)/ Services d'appui administratifs (SAO) : 50 000 <i>Autres ressources</i> : Participation de tiers aux coûts : 200 000
				Sous-total : 400 000
Planification du développement	Un environnement de croissance, d'équité et de développement socioéconomique durable est créé	Les instruments de planification stratégique sont bien élaborés et opérationnels (DRSP, PNP, PND)	– Cadre institutionnel de mise en oeuvre et de suivi/évaluation des instruments de planification existe et est opérationnel – Observatoire de la pauvreté opérationnel – Suivi régulier et effectif des ODM <i>Indicateurs</i> : Rapports et comptes rendus de réunions des comités techniques et de coordination; nombre d'enquêtes qualitatives réalisées sur l'état de pauvreté; table ronde générale et tables rondes thématiques réalisées	<i>Ressources ordinaires</i> : MCARB : 198 000 AST/SAO : 60 000 <i>Autres ressources</i> : Participation de tiers aux coûts : 150 000 Volontaires des Nations Unies (VNU) : 200 000 <i>Fonds fiduciaire</i> : 150 000
				Sous-total : 758 000

<i>Domaines d'intervention stratégiques</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats ou objectif</i>	<i>Produits, y compris les indicateurs de produits principaux, le cas échéant</i>	<i>Ressources par domaine d'intervention stratégique ou de programmation (dollars É.-U.)</i>
				Sous-total : 758 000
Promotion des droits de l'homme	Connaissance accrue des populations en ce qui concerne les traités et normes sur les droits et devoirs de l'homme	Existence de programme d'éducation sur les droits de l'homme au niveau du Gouvernement et de la société civile, ciblant une large proportion de la population	<ul style="list-style-type: none"> – Stratégies nationales de promotion des droits humains élaborées, validées et disséminées <i>Indicateurs</i> : Plan d'action national élaboré sur la base d'une méthode participative; textes réglementaires et décrets d'application promulgués	<i>Ressources ordinaires</i> : MCARB : 80 000 <i>Autres ressources</i> : Participation de tiers aux coûts : VNU : 100 000 <i>Fonds fiduciaire</i> : 100 000
	Réduction des inégalités de genre au niveau national dans les domaines politiques, économiques, sociaux et culturels	Capacités nationales renforcées à tous les niveaux pour finalisation et mise en oeuvre d'une politique nationale de réduction des inégalités de genre	<ul style="list-style-type: none"> – Une Commission nationale sur les droits humains active et dynamique – Capacités renforcées des organisations de la société civile dans la défense des droits humains <i>Indicateur</i> : Rapports d'activités <ul style="list-style-type: none"> – Le plan national sur la réduction des inégalités de genre est finalisé et est mis en oeuvre <i>Indicateurs</i> : Nombre d'ONG actives; nombre de journalistes formés; nombre de syndicats indépendants <i>Indicateurs</i> : Les plans et programmes nationaux ont intégré la dimension genre; axes d'une stratégie de formation et d'information définis; nombre d'agents de l'administration publique, des municipalités et des organisations de la société civile formés	
				Sous-total : 280 000

Objetif 2 – Lutte contre la pauvreté

Contribuer à la promotion d'une gestion efficace et responsable des ressources naturelles, de l'eau et de l'environnement

Contribuer au développement d'opportunités économiques en faveur des pauvres

Maintenir le taux de prévalence du VIH/sida au moins au même niveau et améliorer la qualité de vie des personnes avec VIH/sida

Promotion d'une gestion efficace et responsable des ressources naturelles, de l'eau et de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> – Processus de la désertification ralentie et vulnérabilité des populations pauvres réduite – Questions environnementales mieux prises en compte dans les stratégies et les politiques de réduction de la pauvreté 	<ul style="list-style-type: none"> – Un plan d'action national pour la protection de l'environnement finalisé et un mécanisme central de coordination existe et est opérationnel – Ressources nationales allouées à 	<ul style="list-style-type: none"> – PANA II élaboré et mis en oeuvre <i>Indicateurs</i> : Programmes municipaux environnementaux élaborés et mis en oeuvre; plans formulés intègrent les questions sur l'environnement; instruments juridiques élaborés et mis en vigueur; cadre institutionnel de coordination et de suivi défini <ul style="list-style-type: none"> – Large appropriation des questions de protection de l'environnement par les populations locales 	<i>Ressources ordinaires</i> : MCARB : 200 000 <i>Autres ressources</i> : Participation de tiers aux coûts : 700 000 Fonds pour l'environnement mondial : 3 000 000
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<i>Domaines d'intervention stratégiques</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats ou objectif</i>	<i>Produits, y compris les indicateurs de produits principaux, le cas échéant</i>	<i>Ressources par domaine d'intervention stratégique ou de programmation (dollars É.-U.)</i>
Promotion d'une gestion efficace et responsable des ressources naturelles, de l'eau et de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> – Processus de la désertification ralentie et vulnérabilité des populations pauvres réduite – Questions environnementales mieux prises en compte dans les stratégies et les politiques de réduction de la pauvreté – Plus grande participation des communautés locales à la gestion environnementale de leurs communautés – Renforcement des capacités en matière de formulation des politiques et des stratégies relatives à la gestion durable des ressources hydriques – Renforcement des capacités de gestion des déchets solides au niveau des municipalités 	<ul style="list-style-type: none"> – Un plan d'action national pour la protection de l'environnement finalisé et un mécanisme central de coordination existe et est opérationnel – Ressources nationales allouées à l'environnement sont accrues – Système d'information sur l'environnement installé et opérationnel – Nombre de municipalités qui bénéficient de l'assistance technique et la formation en la matière – Disponibilités de compétences (cadres formés et mécanismes institutionnels) aux niveaux de l'Institut national de gestion des ressources hydriques, et des municipalités, en matière de formulation des politiques et stratégies – Stratégies et 	<ul style="list-style-type: none"> – PANA II élaboré et mis en oeuvre <i>Indicateurs</i> : Programmes municipaux environnementaux élaborés et mis en oeuvre; plans formulés intègrent les questions sur l'environnement; instruments juridiques élaborés et mis en vigueur; cadre institutionnel de coordination et de suivi défini – Large appropriation des questions de protection de l'environnement par les populations locales <i>Indicateurs</i> : Initiatives communautaires de lutte contre la désertification mises en oeuvre avec la participation des populations locales; aires protégées créées et gérées de manière participative par les communautés locales; accroissement de la biodiversité – Politique de gestion intégrée de l'eau formulée et mise en oeuvre – Instruments de rationalisation de l'utilisation de l'eau opérationnels – Manuel de formation sur la gestion intégrée des déchets solides disponible <i>Indicateur</i> : Nombre d'ONG et de personnes formées – Études de faisabilité sur les possibilités de recyclage local des déchets solides <i>Indicateurs</i> : Disponibilité de cadres réglementaires et nombre de microprojets mis en oeuvre au niveau des municipalités 	<p><i>Ressources ordinaires</i> :</p> <p>MCARB : 200 000</p> <p><i>Autres ressources</i> :</p> <p>Participation de tiers aux coûts : 700 000</p> <p>Fonds pour l'environnement mondial : 3 000 000</p> <p>Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse (UNSO) : 500 000</p> <p>Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD) : 150 000</p> <p>VNU : 100 000</p> <p><i>Fonds fiduciaire</i> : 200 000</p>

<i>Domaines d'intervention stratégiques</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats ou objectif</i>	<i>Produits, y compris les indicateurs de produits principaux, le cas échéant</i>	<i>Ressources par domaine d'intervention stratégique ou de programmation (dollars É.-U.)</i>
	<ul style="list-style-type: none"> – Renforcement des capacités en matière de formulation des politiques et des stratégies relatives à la gestion durable des ressources hydriques – Renforcement des capacités de gestion des déchets solides au niveau des municipalités 	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre de municipalités qui bénéficient de l'assistance technique et la formation en la matière – Disponibilités de compétences (cadres formés et mécanismes institutionnels) aux niveaux de l'Institut national de gestion des ressources hydriques, et des municipalités, en matière de formulation des politiques et stratégies – Stratégies et mécanismes de gestion des déchets solides disponibles et opérationnels au niveau des municipalités concernées 	<ul style="list-style-type: none"> – Politique de gestion intégrée de l'eau formulée et mise en oeuvre – Instruments de rationalisation de l'utilisation de l'eau opérationnels – Manuel de formation sur la gestion intégrée des déchets solides disponible <p><i>Indicateur</i> : Nombre d'ONG et de personnes formées</p> <ul style="list-style-type: none"> – Études de faisabilité sur les possibilités de recyclage local des déchets solides <p><i>Indicateurs</i> : Disponibilité de cadres réglementaires et nombre de microprojets mis en oeuvre au niveau des municipalités</p>	<p>VNU : 100 000</p> <p><i>Fonds fiduciaire</i> : 200 000</p>
Sous-total :				4 850 000
Promotion d'emplois en faveur des pauvres (en particulier des femmes et des jeunes)	Cadre réglementaire pour la promotion des PME/PMI formulé	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre de pauvres ayant une activité génératrice de revenu est accru – Système de microfinancement efficace et performant 	<ul style="list-style-type: none"> – Système de microfinancement efficace et performant <p><i>Indicateurs</i> : Nombre d'entreprises créées; augmentation (%) du nombre et du volume de crédits distribués, notamment en faveur des femmes et des jeunes; emplois créés au profit des femmes et des jeunes</p>	<p><i>Ressources ordinaires</i> :</p> <p>MCARB : 148 000</p> <p>AST/SAO : 50 000</p> <p><i>Autres ressources</i> :</p> <p>Participation de tiers aux coûts : 200 000</p> <p><i>Fonds fiduciaire</i> : 100 000</p>
Sous-total :				498 000

<i>Domaines d'intervention stratégiques</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats ou objectif</i>	<i>Produits, y compris les indicateurs de produits principaux, le cas échéant</i>	<i>Ressources par domaine d'intervention stratégique ou de programmation (dollars É.-U.)</i>
Appui au Programme national de lutte contre le VIH/sida	Coordination des activités du Programme national de lutte contre le VIH/sida effectuée en vue du respect des droits humains	<ul style="list-style-type: none"> – Textes légaux adoptés et appliqués – Nombre de réunions régulières du comité de suivi 	<ul style="list-style-type: none"> – Cadre de mise en oeuvre, suivi et évaluation mis en place 	<i>Ressources ordinaires :</i> MCARB : 150 000 <i>Autres ressources :</i> Participation de tiers aux coûts : 150 000 <i>Fonds fiduciaire :</i> 50 000
	Promotion du dialogue politique et du plaidoyer en matière de lutte contre le VIH/sida	<ul style="list-style-type: none"> – Large diffusion et mise en oeuvre des déclarations des conférences – Dirigeants impliqués au plus haut niveau – Création d'un comité de suivi du plan d'action des conférences 	<ul style="list-style-type: none"> – Meilleur suivi national des objectifs internationaux en matière de lutte contre le VIH/sida 	
				Sous-Total : 350 000
Total, ressources ordinaires (non compris 66,7 % pour MCARB 2)				<i>Ressources ordinaires :</i> MCARB : 926 000 AST/SAO : 160 000
Total, partage des coûts des tiers				<i>Autres ressources :</i> Participation de tiers aux coûts : 1 400 000 FEM : 3 000 000
				UNSO : 500 000 UNCCD : 150 000 VNU : 400 000
Total, autres fonds fiduciaires				<i>Fonds fiduciaires :</i> 600 000
				Total général : 7 136 000

